



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20201130-BUR-AG-20-045-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2020  
Date de réception préfecture : 10/12/2020

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 30 novembre 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Participation financière au marché de Noël de Bastia 2020**

L'an deux mille vingt, le trente novembre 2020 à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

**POUVOIRS** :-

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5  
  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Participation financière au marché de Noël de Bastia 2020**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6, applicable à compter du 31 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Considérant le partenariat mis en place depuis 2013 pour l'organisation du marché de Noël de Bastia et le rôle de co-organisateur de la CAB dans le cadre de sa compétence développement économique ;

Vu la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2019-2021 signée le 13 décembre 2019 avec la Ville de Bastia, le syndicat départemental des jeunes agriculteurs, la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux animations économiques, touristiques et numériques ;

Considérant que le format de la manifestation 2020 répond aux exigences réglementaires imposées par la crise sanitaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

- La participation financière de la CAB en tant que co-organisateur de l'édition 2020 du marché de Noël de Bastia à hauteur de 20 000 euros et le versement de cette participation à la Ville de Bastia ;
- Le projet d'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2019-2021 conclu pour l'année 2020 ;

Bureau du 30 novembre 2020

**OBJET : Participation financière au marché de Noël de Bastia 2020**

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la  
Communauté d'Agglomération de Bastia

  
U Presidente  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 10 DEC. 2020  
et publication ou notification  
du 10 DEC. 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*